

**Compte Rendu des XIIèmes Rencontres de Pharmacologie Sociale**  
**Toulouse le 17 Novembre 2010**  
*Jean-Louis Montastruc*

Plus de 300 personnes étaient présentes au Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Toulouse pour écouter le Docteur Valerio Reggi (OMS, Genève, Conseiller Principal pour l'Accès aux Médicaments contre les Maladies Tropicales négligées) traiter de "*Malfaçons, Contrefaçons, Maladies Négligées : Considérations autour du Médicament dans les Pays en Développement*". Il est difficile de résumer en quelques lignes la richesse de l'intervention. Soulignons simplement quelques points particulièrement marquants.

Un médicament de malfaçon se définit comme un produit ne remplissant pas les critères établis de qualité, efficacité et innocuité. Ainsi, une malfaçon conduit, pour un médicament, à une efficacité et une innocuité inconnues. Si on considère que seuls 20% des autorités réglementaires ont, au sein des 193 pays membres de l'OMS, la capacité d'assurer ces fonctions, on comprend les désastres sanitaires concernant de nombreux médicaments, comme, par exemple, les antipaludéens en Afrique Noire ou en Asie. D'autres exemples ont concerné certains génériques en Australie (avec des certificats d'analyse falsifiés). Les faussaires s'attaquent à tous les médicaments et le conférencier a montré des exemples d'étiquetage concernant l'aspirine, des benzodiazépines ou encore des produits de plus haute technologie comme des facteurs de croissance hématopoïétique.

L'Europe est (encore ?) relativement épargnée par ces tromperies. Cependant, l'affaire récente des Héparines fabriquées en Chine montre que l'Europe n'est pas à l'abri de telles falsifications.

Les pays les plus fréquemment impliqués dans la contrefaçon sont la Chine, le Pérou ou le Brésil. On cherche en vain dans cette liste des pays à fort poids économique. Hyacinthe Ingani, président de l'inter ordre des Pharmaciens d'Afrique (Paris, novembre 2010) affirmait : « Plus le revenu est faible, plus l'approvisionnement dans la rue, par le biais du marché illicite, est élevé. Il peut atteindre 77% » de l'approvisionnement.

Finalement, combattre les malfaçons est difficile puisque la sanction reste, dans tous les cas, modeste : 1 an de prison au grand maximum pour les médicaments contre 10 ans pour une contrefaçon d'un polo de sport d'une marque avec un crocodile...

Il reste beaucoup à faire !

*Rendez-vous en Novembre 2011 pour les XIIIèmes Rencontres.*